

Piscine : 4 places Réservées PMR en 1^{ère} rangée mais pas au plus près, il serait judicieux de les rapprocher de l'entrée au prochain marquage des places (2 places standard sont actuellement placées plus près)

Pb de cheminement vis-à-vis gazon en place, absence de marquage du cheminement piétons du parking à l'entrée, Quelle est la destination du lieu sans marquage situé à droite devant l'entrée du bâtiment ? (PMR, secours ?)



Rue des sports : trottoirs mal entretenus côté stade, présence de haies envahissantes débordant sur le trottoir...

Rue de Meerbusch : angle, cheminements et passage piétons à traiter



Le passage piétons n'est pas relié au trottoir (inachevé) et aux 2 sentiers traversant le parc.



Le trottoir opposé n'est pas adapté dans le virage (capacité de gain en largeur au vu de la trajectoire des véhicules)



Absence de trottoir le long du stade (entre le parc et les entrées du stade) et mauvais état du revêtement de la voie au débouché du 2nd sentier du parc.

Avenue de Loc'h Hilaire : Problème de fin de trottoir (Cheminement entre la piscine et le Collège St Joseph)

Ne faudrait-il pas envisager un passage protégé vers le trottoir opposé et élargir celui-ci ?



Descente du cap : Emplacements voiture sur trottoir

CAP COZ

Rue de Kersiles : défaut de matérialisation du cheminement piétons (peinture contrastée au sol) et défaut d'entretien des haies privées empiétant sur le trottoir



Descente de Bellevue côté droit :



Absence de passage piétons en haut de côte



Panneau zone 30 à remonter en haut de côte (mal orienté, empiétant sur la voie étroite)



Insuffisance de largeur du trottoir entre le n° 37 et le 25, ainsi que côté pair

>> Proposition d'aménagements (au niveau de l'entrée accès Hôtel Bellevue)



Rétrécissement à une voie en bas, instauration d'un sens prioritaire montant, pour obliger la réduction de vitesse en descente et permettre le passage des piétons PMR en toute sécurité en adaptant la voie piétonne et le passage des cycles.

Descente du Loc'h : largeur trottoir gauche insuffisante > le supprimer ? et ajout d'un passage piétons en face.



Nouveau parking public (25 places) près de l'hôtel résidence « Garrigoe » :
1 place PMR mais absence d'une voie piétonne adaptée.



Pour quitter le parking à pied, la bordure réalisée n'est pas adaptée PMR (absence de bateau). Elle oblige ainsi à emprunter la route.

Nombreux problèmes de cohabitation avec les poubelles, la voie piétonne est encombrée, circulation PMR difficile, qualité du revêtement médiocre sur certaines zones, marquage au sol passablement effacé.



Face à la résidence Pierre et Vacances et vers le port, insuffisance du marquage au sol de la vélo-route à double sens et vis à vis des piétons et PMR .

Défaut d'identification de cette voie bitumée : Proposition de créer une limite (ligne continue séparative) et indiquer le sens de circulation par des symboles cycles inversés et répétés (double sens de circulation)



Idem en allant vers Penfoullic : absence de matérialisation du partage dans les zones de cheminements doux

Grand parking vieux port : Guidage des piétons à partir du grand parking, marquage à refaire 2 places PMR, proposition d'un cheminement des usagers du parking entre les deux rangs de véhicules se faisant face (zone enherbée actuellement, installation de potelets ou barres d'arrêt en protection)

CENTRE-VILLE

Haut de la Descente du cap :



Fin de piste cyclable montante en pointe... et trottoir descendant ne menant nulle part
Proposition de stopper le trottoir au passage piétons (et si possible de prolonger la piste cyclable)

Chemin du Silence :



Problème du passage des piétons sur la voie (longueur des véhicules et pb de stationnement interdit)
Proposition de positionner la 3^{ème} place de stationnement dans le sens de la voie et non en épi

Résidence du Park d'Arvor (accès poste):



Le trottoir côté mairie est en mauvais état, il y aurait possibilité d'ajouter du stationnement (le long de cette voie désormais à sens unique, en ne conservant qu'un seul trottoir, côté mairie)
Revoir les revêtements trottoirs, la signalisation (stationnement interdit / zone zébra jaune sur la placette).

Rue des îles :



Revoir la hauteur de l'angle du bateau du trottoir du parking à côté de l'Archipel,



Le cheminement piéton est inexistant au sol (marquage souhaité PMR, délimitation pour les malvoyants)

Interruption du cheminement piétonnier entre l'ancien commerce (fleuriste) et l'arrière de l'archipel
Et trottoir inadapté PMR de l'autre côté de la voie (côté école).

Parking Mairie Kérourgué :



Revoir l'emplacement inadapté des 2 places PMR, actuellement situées en fond de parking.
Les manœuvres sont difficiles pour en sortir et une des places empiète sur la voie piétonne menant à l'Archipel



La sortie du parking est actuellement exempte de signalisation au sol, elle présente des difficultés de repérage en sortie, de plus, présence de piétons aux abords directs de l'école primaire :
il faudrait une matérialisation des cheminements piétonniers (PMR)

Place de la mairie :

Emplacement du marché :

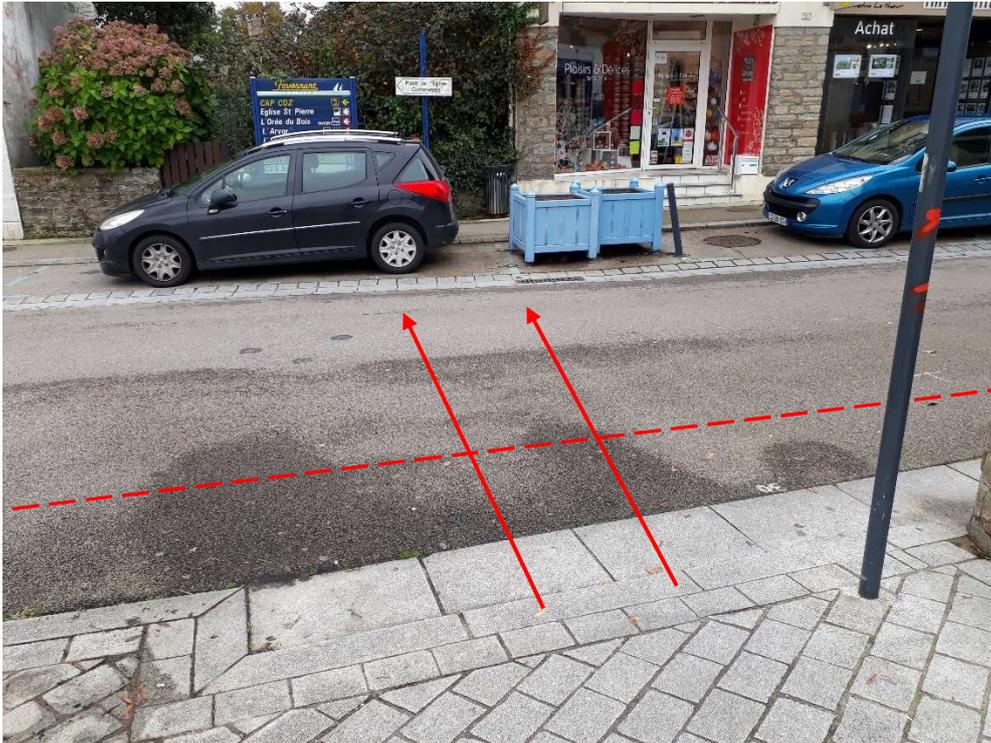


Défaut de contraste au sol signalant les changements de niveaux (risques de chutes et adaptation PMR)

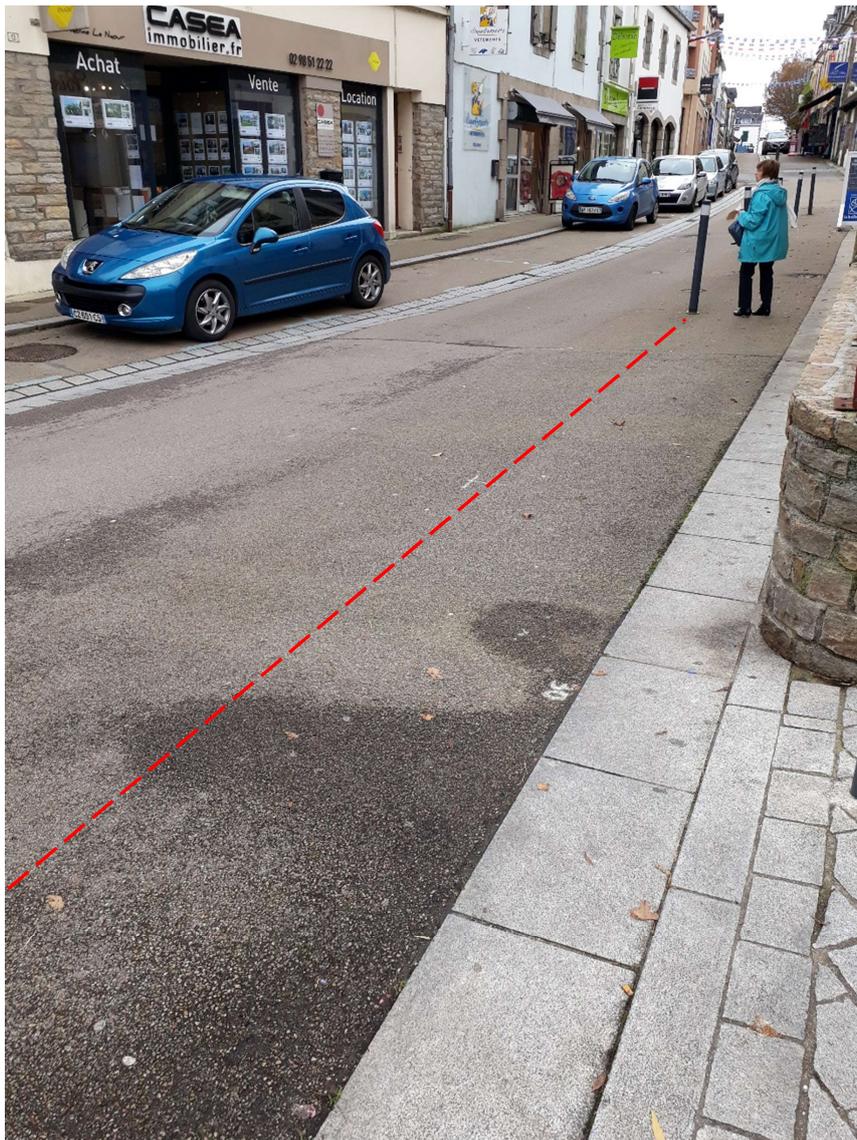


Absence de contraste ou d'emploi de revêtement varié permettant de différencier les voies

Angle rue de Cornouaille, devant le Bistrot du coin :



Absence d'un passage piétons identifié et de matérialisation du trottoir (marquage au sol ou voie contrastée)



Absence de délimitation visuelle et contrastée du trottoir par rapport à l'usage routier



Rue de Cornouaille - Angle chemin de Malabry :





Défaut de matérialisation du cheminement piétonnier (absence de marquage au sol ou différence de matériaux)

Place des anciens combattants :



Défaut de matérialisation du cheminement piétons/PMR à la sortie de l'école (vers voie douce)



Stationnement interdit (place réservée à l'usager ?)

Rond-point Ker Elo bas :



Défaut d'existence d'un cheminement montant pour les piétons (fin abrupte du trottoir)

Route de Quimper :

- rond-point Kervihan/Norauto : marquage effacé (du passage piétons et de la piste cyclable vers Quimper)
- Présence d'un panneau publicitaire mobile placé sur le cheminement piétonnier (ilot des cinq sens)
- Dans le sens Quimper-Fouesnant, la voie douce côté Norauto est mixte : renforcer le marquage au sol.
- Desserte Arrêt de bus près de l'ancienne poissonnerie : absence de trottoir vers le siège de la CCPF

Chemin de Kernoac'h :

Près du portail du lycée Bréhoulou, absence de passage piétons et de signalisation « école » aux abords



Marquage passage piétons à proximité du lycée à reprendre (côté RP Route de Beg-Meil)

Pas de marquage au sol du cheminement piétons devant les places de parking (le long de la voie) longeant le lycée.

Résidence Keryon Vras :



Largeur des trottoirs trop faible, cheminement inadapté pour les PMR, glissant.





Absence de bateaux sur les trottoirs et de marquage de passages pour les piétons



Largeur du trottoir trop faible, cheminement inadapté pour les PMR

Hameau de Landébec :



Absence de passages piétons et de signalement des allées piétonnes débouchant sur la voie



Certains cheminements sont réduits en largeur par la végétation bordant la voie piétonne

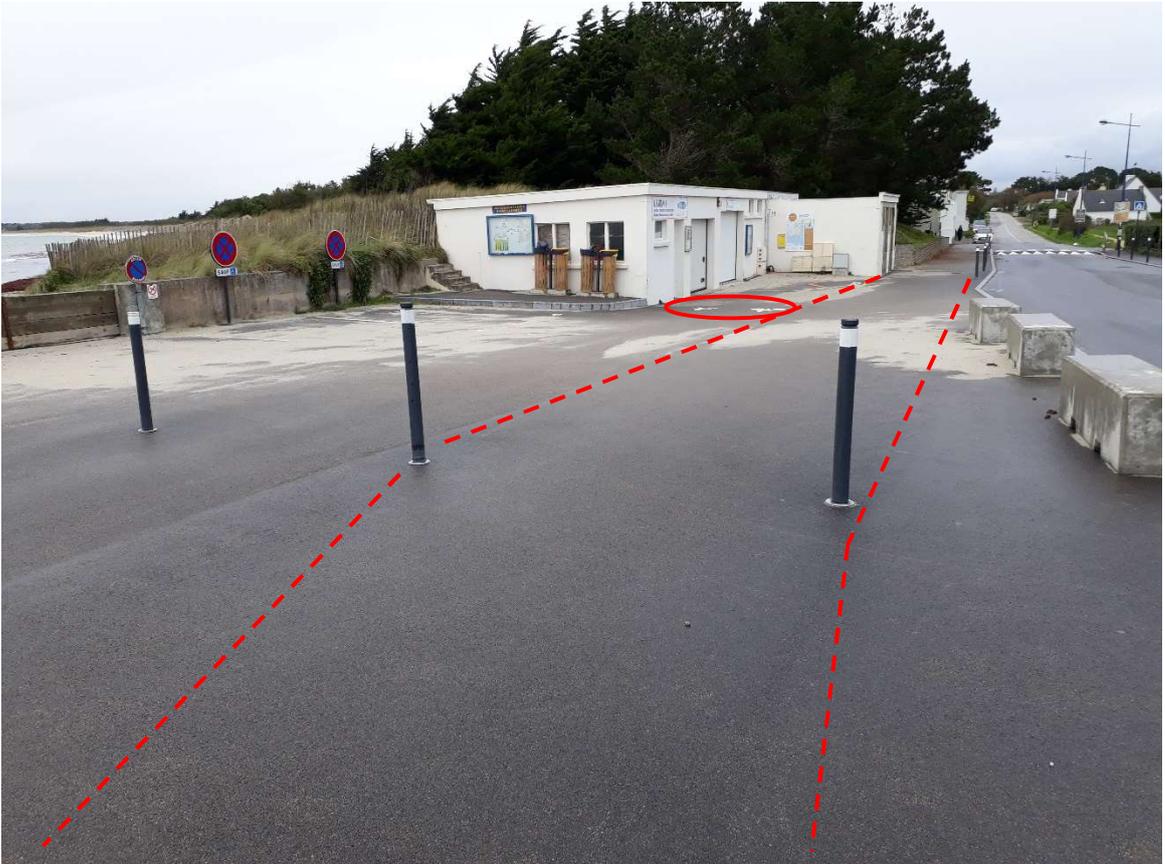
Mousterlin

Hent Kerdidre (entrée de ville):



Absence de matérialisation de la zone piétons devant l'arrêt de bus et absence de passage piétons aux abords de cet arrêt de bus (à l'angle de Hent pont prad foulou)

Pointe de Moustierlin :



Défaut de matérialisation des voies au sol : vélo-route et piétons (espaces, limites) et défaut de symboles correctement placés entre l'hôtel de la pointe et la cale de Moustierlin (cheminement naturel)



Le placement actuel des symboles devant le bâtiment au bord de la plage ne tient pas compte des cheminements d'usage réel (absence de marquage fréquent au sol pour diriger les flux – limites, sens de circulation des cycles, zones de présence des piétons, signalement de la présence de véhicules -places PMR, marquage au sol de la voie)